

# PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



PHYTOSANITAIRES

## CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRES

Améliorez votre STRATÉGIE  
de gestion de produits  
PHYTOPHARMACEUTIQUES

### Les + Avantages

- Assurez le renouvellement de votre Certiphyto
- Optimisez votre stratégie de protection des cultures
- Réduisez votre utilisation de produits phytopharmaceutiques

[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IF01762

  
**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAVOIE MONT-BLANC



**i** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en cas de contrôle et pour le renouvellement du Certiphyto, il sera obligatoire de prouver la réalisation d'un Conseil Stratégique Phytosanitaires ou d'une certification HVE ou AB sur la totalité de mes surfaces.

➤ Réalisez au plus tôt votre Conseil Stratégique Phytosanitaires pour plus de tranquillité ➤

## Je souhaite

- Répondre à l'obligation réglementaire pour pouvoir continuer à acheter et utiliser des produits phytopharmaceutiques et renouveler mon Certiphyto.
- Faire le point sur mes pratiques phytosanitaires, les atouts et les contraintes de mon exploitation
- Mettre en place une stratégie de protection de mes cultures en intégrant des techniques alternatives

## Nos solutions

Avec le conseil stratégique phytosanitaires, **nos conseillers** vous aident à :

- **Établir un plan d'actions** pour adapter vos pratiques
- **Réduire l'utilisation** de produits phytopharmaceutiques intégrant des **techniques alternatives fiables**

Notre accompagnement individuel comprend les deux étapes obligatoires du Conseil Stratégique Phytosanitaires pour vous aider à définir une stratégie de réduction des produits phytopharmaceutiques qui vous correspond :

Réalisation du diagnostic de vos pratiques : mesures de protection mises en place, bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires, méthodes alternatives mises en œuvre, etc.

Etablissement d'un plan d'actions aux leviers clés cohérents avec votre exploitation.

À l'issue de l'accompagnement, vous recevrez votre attestation de réalisation du Conseil Stratégique Phytosanitaires.

*NB : Le Conseil Stratégique Phytosanitaires en collectif est possible sous conditions. Nous consulter pour plus d'informations.*

Un conseil phytopharmaceutique neutre et objectif ! Agréé par le ministère en charge de l'agriculture, sous le numéro IF01762. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est titulaire d'un contrat d'assurance n°41463079B0006-04 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

## Vous souhaitez bénéficier de ce service ?

Établissons ensemble l'offre la plus adaptée à vos besoins

 04 79 33 92 56  
[csp@smb.chambagri.fr](mailto:csp@smb.chambagri.fr)

## Informations pratiques

### Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph - 04 79 33 43 36  
52 avenue des Iles - 74000 Annecy Cedex - 04 50 88 18 01  
[contact@smb.chambagri.fr](mailto:contact@smb.chambagri.fr) - [www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)

Les   
**PROAGRI**

- Une **EXPERTISE** du monde agricole, des systèmes et des filières
- Une relation de **PROXIMITÉ** et dans la **DURÉE**
- Un **RÉSEAU** de partenaires de confiance
- Une offre de service **GLOBALE** pour répondre à tous vos besoins